



Séjour de botanique de terrain (5 jours) : Jura

Du dimanche 6 au samedi 12 septembre 2026, La Garance voyageuse organise pour ses adhérents un séjour de botanique de terrain autour des Moussières, au cœur du parc naturel régional du Haut-Jura. Ce séjour aura pour but de permettre, lors de sorties dans des milieux variés, de découvrir la flore fin d'été dans cette région (ou d'en améliorer sa connaissance) et de s'initier ou de se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes.

Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de vingt ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

Les participants doivent être à jour de la cotisation 2026 à l'association La Garance voyageuse

Nombre de participants :
17 personnes, maximum.

Hébergement
Village Vacances Georges Moustaki

14 route de la Laurende
39310 Les Moussières

<https://lesmoussieres.villagevacances.org>



- Repas pris en commun (6 dîners, 6 petits-déjeuners, 5 paniers repas pour midi).
- Hébergement en chambre twin – linge de lit et serviette de toilette fournis
- Peu de chambres individuelles possibles

Frais d'hébergement : acompte à régler à l'inscription et solde à régler sur place lors du séjour
(chèque à l'ordre de **La Garance voyageuse** ou virement : **voir en p. 2**)

prévoir environ 480 € p. pers. en ch. twin (acompte de 145 €) // 590 € en ch. individuelle (acompte 178 €)

Pour des raisons d'organisation, les personnes s'inscrivant **avec hébergement** seront prioritaires ; si vous ne prenez pas l'hébergement, 60 € de participation aux frais d'hébergement d'Alain et de location de salle seront demandés.

Rendez-vous au gîte **le dimanche 6 septembre à partir de 17h ; réunion d'accueil à 18h**,
dispersion le **samedi 12 septembre**, après le petit-déjeuner.

Conseils pratiques

- Les excursions ayant parfois lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles mais à noter qu'il peut toujours y avoir des raidillons et que les dénivelés peuvent aller jusqu'à 300 m par jour.
- L'utilisation de bâtons de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), mais aussi des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : alanguichard26@gmail.com, ou par téléphone au 06 22 96 64 36

Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : **290 €**
Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 290 €** encaissé fin août – ou **3 chèques (100 + 100 + 90)** qui seront encaissés de façon échelonnée (fin février, mi-juin, fin août)

En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30 % des frais d'encadrement vous seront remboursés.

Hébergement

Pour plus de renseignement sur les conditions d'hébergement, vous pouvez contacter Laurence Fayet : laurgarance@orange.fr, 06 89 37 16 07

À savoir que La Garance verse des arrhes aux gîtes, qui ne seront pas remboursées en cas d'annulation de votre part si nous ne trouvons personne pour vous remplacer. Le cas échéant, nous nous verrons obligés de vous réclamer la somme réclamée par le gîte :

Barème des frais d'annulation du Village Vacances :

- pour une annulation plus de 30 jours avant le début du séjour, il en coûtera 30 % du prix total du séjour ;
- entre 30 et 15 jours avant le début, 60 % du prix total ;
- entre 14 et 7 jours avant le début, 80 % du prix total ;
- moins de 7 jours ou non présentation, 100 % du prix total.

Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir régler un acompte pour l'hébergement, en chambre twin : 145 € ; en chambre individuelle : 178 €

Outre le règlement par chèque, il est possible de faire les règlements par virement mais en précisant bien « SB Jura-frais pédagogiques » ou « SB Jura-acompte » lors du virement.

n° IBAN FR 43 2004 1010 0903 2878 9A03 038 BIC PSSTFRPPMON

Contact Clio Silvant, secrétaire comptable : compta.garance@orange.fr

Le passe sanitaire n'est plus réclamé actuellement mais, en cas de nouvelle épidémie, des règles sanitaires pourraient à nouveau être mises en place...

Bulletin d'inscription en page 3, à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à : La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription
Pour des régimes compliqués, prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.

Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Jura**

Hébergement :

☐ chambre partagée (2 personnes)

☐ chambre individuelle
(selon disponibilité)

Transports :

☐ Je viendrai en voiture et peux emmener _____ personnes

☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)

☐ Je viendrai en train : gare de Saint-Claude (17 km) ou gare de
Bellegarde (40 km) + co-voiturage à organiser

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : _____

Régime particulier : _____

☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse pour l'année civile 2026 :

☐ **20 €** (tarif normal);

☐ **10 €** (petit budget);

☐ **30 €** (tarif couple)

☐ **Je joins un chèque de 290 € (ou 3 chèques)** pour les frais pédagogiques, ou je règle par **virement**
(entourer le moyen de paiement choisi)

☐ Je règle un acompte pour l'hébergement de **145 €** / de **178 €** par **chèque** / par **virement**
(entourer le montant et le moyen de paiement choisis)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

J'ai bien noté que seuls 30 % des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour.

Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés (voir les conditions en p. 2).

Se tenir au courant au cas où de nouvelles règles sanitaires entreraient en vigueur au moment du séjour.

Signature :